

DEC22304DAJ

**Décision du 28 septembre 2022 portant nomination de M. Marc TCHAMITCHIAN en qualité de Chef de
Département adjoint du Département ACT**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de
Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service n°2020-03) modifiée fixant la liste et les missions des départements de
recherche de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 24 septembre 2020 portant nomination de M. Christophe SOULARD, en qualité de Chef du Département
ACT pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} octobre 2020,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} novembre 2022, M. Marc TCHAMITCHIAN, Directeur de Recherche de 2nde classe, est nommé Chef de
Département adjoint du Département ACT pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 28 septembre 2022

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

